



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

- 1) Lors de la séance tenue le 13 mars 2023, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement portant le numéro 2023-790 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux ainsi que les règlements 2023-791 modifiant le règlement d'urbanisme 2017-765, le règlement 2023-792 modifiant le règlement de zonage 2017-766 et le règlement 2023-793 modifiant le règlement de lotissement 2017-768 concernant les glissements de terrains.
- 2) Une assemblée publique de consultation sur les dit règlements aura lieu:
Le 27 mars 2023 à 19 h au centre administratif municipal situé au 1986, place du Centre à Saint-Séverin

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

- 3) Les objets des présents règlements sont :
 - Définition des règles concernant la démolition d'immeubles patrimoniaux ainsi que les définitions et les règles applicables concernant les glissements de terrain.
- 4) Les projets de règlement, ainsi que les zones visées par ces projets peuvent être consultés au bureau de la municipalité au 1986, place du Centre, Saint-Séverin, entre 8 h et 12 h et entre 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Séverin, ce 16^e jour de mars 2023.

Jocelyn St-Amant
Directeur général